



## Prime medaille du travail

-----  
Par Romeo70

Bonjour

Je suis salariée d'un groupe qui paie des primes pour medaille du travail.

En 2023 un collegue a demandé et obtenu les 4 medailles

Comme moi il n a pas fait toute sa carriere avec cet employeur

Il a reçu les 4 primes payées en 2 fois

Je viens de demander et obtenir mes 4 médailles également

Par contre mon employeur ne veut me payer que la gr

and or soit une seule médaille

A t il le droit de faire cette difference entre 2 college est ce que je suis en droit de reclamer

Cordialement

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Vous devez avoir un accord d'entreprise qui stipule ce qui doit être payé. En tout cas tous les salariés dans le même cas doivent avoir la même chose.

-----  
Par Romeo70

D'après notre RH une erreur a été faite à mon collegue mais ils ne lui reprendront pas ce qu'ils ont donné en trop

Est ce que je peux réclamer ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Non, sauf s'il y a un accord d'entreprise en ce sens. L'erreur qu'a fait l'employeur ne confère aucun droit au salarié, même si l'employeur décide d'assumer en ne réclamant pas le trop perçu.

Enfin vous pouvez toujours essayer de négocier, mais sans pouvoir imposer à votre employeur de renouveler son erreur en votre faveur.

Vous pouvez utiliser ce site pour retrouver votre accord d'entreprise :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/liste/acco]https://www.legifrance.gouv.fr/liste/acco[/url]

Certaines conventions collectives prévoient aussi un avantage pour les salariés ayant obtenu la médaille du travail (comme un jour de congé).